

Autres ministères gouvernementaux

- Avez-vous consulté le Plan de promotion du commerce extérieur (PPCE) afin de connaître les intérêts et les activités des autres ministères dans votre territoire?
- Êtes-vous au courant des capacités canadiennes dans les secteurs prioritaires de votre territoire (consultez les ministères tels que Agriculture Canada, Industrie et Sciences, Ressources naturelles Canada, Énergie atomique du Canada Limitée, les sociétés d'État, etc.)?
- Existe-t-il à la mission un programme de développement du tourisme? Vous êtes-vous renseigné et êtes-vous disposé à gérer ce programme?

QUESTIONS POLITICO-ÉCONOMIQUES

- Quelles sont les considérations politiques fondamentales dans la relation bilatérale? (p.ex. groupes de pression, liens traditionnels, conflits, adhésion des deux pays à des organismes internationaux, intérêts ministériels particuliers?);
- Quelle est l'infrastructure économique bilatérale (c.-à-d. commissions mixtes économiques, accords commerciaux bilatéraux, convention relative aux doubles impositions, dispositions préférentielles en matière d'échanges)?
- Y a-t-il déjà eu des différends commerciaux, y en a-t-il maintenant, et doit-on en anticiper?
- Prévoit-on des visites ministérielles sur le territoire ou dans la région en général?
- Existe-t-il avec le Canada des liens officiels en matière de sciences, de technologie ou d'investissement?
- Prévoit-on sur le territoire des événements internationaux spéciaux (p.ex. sommets, expositions, Jeux olympiques)? Le Canada jouera-t-il un rôle?

GESTION DU PERSONNEL

Êtes-vous prêt à assurer la gestion du personnel recruté sur place et du personnel canadien?

- Êtes-vous suffisamment préparé pour assurer la gestion de votre personnel?
- Existe-t-il des descriptions de tâches pour le personnel canadien et le personnel local?
- Y a-t-il des questions de dotation en personnel local qui nécessiteront votre attention immédiate? (se référer à ABL et aux conseillers en gestion de secteur)
- Êtes-vous au courant des contrats et des directives (p.ex. APASE, AFPC, lignes directrices sur le personnel local, DSE) applicables à vous-même et à votre personnel?
- Avez-vous effectué un contrôle des références concernant vos employés auprès de la section du personnel de la mission, de votre direction géographique et des agents qui ont récemment travaillé à la mission?